Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2024/3966

19.6.2024

DÉCISION DU CONSEIL

du 13 juin 2024

portant remplacement d'un membre titulaire du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs pour la Suède

(C/2024/3966)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) nº 492/2011 du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2011 relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de l'Union [1], et notamment ses articles 23 et 24,

considérant ce qui suit:

(1) Par sa décision du 20 septembre 2022 [2], le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs pour la période allant du 25 septembre 2022 au 24 septembre 2024.

(2) Un siège de membre titulaire dans la catégorie des représentants des gouvernements est devenu vacant à la suite de la démission de Mme Anna ERIKSSON.

(3) Le gouvernement suédois a désigné un candidat pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Mme Anna JARL est nommée membre titulaire du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs en remplacement de Mme Anna ERIKSSON pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 24 septembre 2024.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Luxembourg, le 13 juin 2024.

Par le Conseil

La présidente

N. DE MOOR

[1] JO L 141 du 27.5.2011, p. 1.

[2] Décision du Conseil du 20 septembre 2022 portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs (JO C 393 du 13.10.2022, p. 5).